



Un CTR se tient aujourd'hui lors de sa 2e convocation. En effet, lors de la 1ère convocation, le 9 avril, les quatre organisations syndicales représentatives ont décidé de ne pas ouvrir la séance suite au refus de la tenue de la HMI nationale organisée le 8 avril.

Les mesures de restrictions sanitaires sont à nouveau renforcées dans la période, mais pour la direction générale tout va bien à la DGFIP et toutes les missions peuvent s'exercer comme si tout était normal... A l'exception de l'activité syndicale puisque les réunions de plus de 6 personnes sont proscrites. Alors que les réformes s'accélèrent, non seulement il est légitime que les organisations syndicales puissent informer les personnels, mais l'information syndicale est un droit pour les agents ! Les textes derrière lesquels vous vous êtes retranchés ne précisent pas l'interdiction d'une HMI nationale, ils ne la mentionnent tout simplement pas, c'est donc bien un choix délibéré de votre part.

Les documents soumis au CTR aujourd'hui ne sont que les déclinaisons de ces réformes rejetées par les agents et la CGT Finances Publiques qui les représente.

Votre conception du dialogue social aboutit systématiquement à imposer des discussions sur des décisions unilatérales. Rien n'est négociable ni amendable !

Preuve en est de remettre à l'ordre du jour le protocole sur le télétravail. A maintes reprises la CGT Finances Publiques a fait valoir ses revendications tant sur le protocole que sur le télétravail confiné.

Mais encore une fois, ce protocole est quasi identique à votre premier projet, et les revendications sur le télétravail confiné restent à ce jour sans réponses concrètes, notamment en matière d'organisation du travail au sein des collectifs de travail entre les agents en présentiel et en travail confiné, ou encore la prise en charge des frais engagés par les travailleurs à domicile.

Quant aux autres points à l'ordre du jour, ils ne font qu'acter le démantèlement de la DGFIP et l'éloignement du service public des usagers et de la population, à rebours des leçons à tirer de cette crise sans précédent.

La CGT Finances Publiques ne participe pas aux discussions visant au démantèlement du service

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

CTR du 19 avril 2021 : Lettre ouverte au directeur général

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

public de la DGFIP, à la privatisation de ses missions, au démembrement de son réseau et à la casse des droits et garanties des agents qui la composent.

La DGFIP joue un rôle capital dans la continuité de l'État, et ce uniquement par l'investissement et la conscience professionnelle des agents. La CGT Finances Publiques, dans un cadre unitaire, appelle tous les agents et agentes à se mettre en grève le 10 mai prochain et au-delà pour défendre les missions et le réseau DGFIP, leurs conditions de travail, une reconnaissance à la hauteur et leurs droits et garanties.

fichiers:



[Télécharger lettre_ouverte_ctr_du_19_avril_sans_signature.pdf](#) (175.87 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[CTR](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
